Voujeaucourt le 03/10/2024

LABORATOIRE

RAPPORT D'ANALYSE N 85331-24-2083 rev. 0

Accréditation n° 1-6554

Portée disponible sur www.cofrac.fr

N analyse : 85331-24-2083 Type analyse : AU

Origine échantillon : MANCENANS
Captage les Crignolles

eau brute (U.G.E.) Com.Com.des 2 Vallees Vertes
prélevé et mesuré (le cas échéant) par le client
Date de prélèvement :01/10/2024 à 09h15
Date de réception : 01/10/2024 à 12h00
Date de début des essais :01/10/2024 à 13h00

COMMUNAUTE COMMUNES DES 2 VALLEES VERTES

19 AVENUE GASTON RENAUD
25340 PAYS DE CLERVAL

Observations :

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Les limites et références de qualité sont données en application du code de la santé publique.
Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités.
Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement et de transport ont été communiquées par le client. Le laboratoire n'est pas responsable des informations transmises par le client.

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Nitrates	A	**7.6**	mg/l	50		NF EN ISO 10304-1

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n accréditation) La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.
NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)
(*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation. La température n'est pas couverte par l'accréditation.
Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus.
Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la Santé Publique (limites et références de qualité)

CONCLUSIONS Eau conforme aux limites de qualité (*)

Ameni Charfi
Directrice Adjointe du Laboratoire